



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 mai 2007
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante et unième session
Point 83 de l'ordre du jour
Maintien de la sécurité internationale – relations
de bon voisinage, stabilité et développement
en Europe du Sud-Est**

**Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année**

**Lettre datée du 25 mai 2007, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Serbie auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 25 mai 2007, qui vous est adressée par Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie (voir annexe). Cette lettre s'accompagne d'un document intitulé « Initiative de la République de Serbie en faveur d'une nouvelle série de négociations sur le statut du Kosovo-Metohija » (voir pièce jointe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre, de son annexe et de la pièce jointe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de les faire distribuer comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 83 de son ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(Signé) Pavle Jevremović



**Annexe à la lettre datée du 25 mai 2007 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La République de Serbie reste fermement résolue à trouver une solution pacifique, durable et globale concernant le futur statut du Kosovo-Metohija, ancrée dans les principes fondamentaux et les règles du droit international. Afin de contribuer au respect de cet engagement pris de longue date, j'ai le plaisir de vous faire parvenir l'Initiative de la République de Serbie en faveur d'une nouvelle série de négociations sur le statut du Kosovo-Metohija (voir pièce jointe). Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette initiative comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Je vous serais en outre reconnaissant de bien vouloir proposer, au regard de cette initiative, une marche à suivre appropriée pour le déroulement de cette nouvelle série de négociations relatives au statut, sans perdre de vue combien il importe de trouver une solution concertée concernant le statut du Kosovo-Metohija si l'on entend instaurer à long terme la stabilité et la prospérité en République de Serbie et dans tous les Balkans occidentaux.

Le Ministre des affaires étrangères

(Signé) Vuk Jeremić

Pièce jointe

Initiative de la République de Serbie en faveur d'une nouvelle série de négociations sur le statut du Kosovo-Metohija

Étant donné que l'on s'accorde à reconnaître que les négociations sur le futur statut du Kosovo-Metohija, qui se sont déroulées du 21 février 2006 au 10 mars 2007, n'ont pas débouché sur une solution concertée,

Compte tenu de la teneur de la proposition de règlement global concernant le statut futur du Kosovo qui a été présentée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par son Envoyé spécial pour le processus concernant le futur statut du Kosovo-Metohija, Martti Ahtisaari, ainsi que du fait que cette proposition de règlement global pour le Kosovo-Metohija est totalement inacceptable pour la République de Serbie, comme en attestent sa position, qui a été clairement exposée, et le grand nombre de modifications que l'équipe de négociation de la République de Serbie a proposé d'apporter à la proposition,

Considérant en outre les objections de fond de la République de Serbie quant à la manière dont les négociations ont été menées, qui a compté pour beaucoup dans leur échec,

Appelant l'attention de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'opinion publique internationale sur le résultat auquel ne manquera d'aboutir la proposition de règlement global, à savoir la violation de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité (résolutions 1160 (1998), 1199 (1998) et 1203 (1998) adoptées en 1998, et résolutions 1239 (1999) et 1244 (1999) adoptées en 1999), puisqu'il y est proposé d'octroyer l'indépendance à une province qui fait partie intégrante de la République de Serbie, État démocratique, reconnu sur le plan international et Membre de l'Organisation des Nations Unies,

Engageant tous les acteurs internationaux à contribuer à la recherche d'une solution pacifique, durable, viable et globale au problème du Kosovo-Metohija, conformément aux principes, règles et bonnes pratiques du droit international, sur lesquels se fonde l'ordre international actuel,

Le Gouvernement de la République de Serbie présente une initiative en faveur d'une nouvelle série de négociations entre les représentants de la République de Serbie et ceux des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo-Metohija.

Cette nouvelle série de négociations vise essentiellement à permettre aux parties intéressées de parvenir à une solution de compromis concernant le statut du Kosovo-Metohija. Une telle solution, assortie d'une médiation internationale, garantirait la stabilité à long terme de la région et réunirait les conditions propices à son développement économique et social sans entrave.

Pour que cet objectif puisse être atteint, il est nécessaire d'établir un espace de négociation propice, de proposer une marche à suivre appropriée et de prévoir suffisamment de temps, sans imposer artificiellement de délai.

Par le jeu de cette initiative, la République de Serbie, qui est consciente de l'importance historique d'un règlement juste de cette question, ne demande qu'à assumer toute sa part de responsabilité dans le bon déroulement et l'aboutissement des négociations.
